



Agence de voyage en liquidation judiciaire

Par **de7a7**, le **21/11/2008** à **17:52**

Bonjour, J'ai réservé un circuit auprès d'une agence qui n'a pas réglé le tour opérateur. Lors de mon 1er appel une personne a constaté que j'avais réglé et qu'il n'y avait aucun soucis, le problème serait réglé en interne. Le lendemain, on me dit que cela n'était pas exact et que je perdais mon voyage. J'ai appris avec les appels auprès du tour opérateur que cette agence n'était pas une bonne payeuse depuis longtemps et qu'on lui laissait une chance de payer même à la dernière minute alors qu'elle aurait du le faire 20 jours avant mon départ. Je voudrais savoir si le tour opérateur n'est pas aussi responsable de cette situation et qu'il aurait du m'avertir afin que je puisse me rendre à l'agence pour demander des comptes. Ne trouvez-vous pas bizarre que le tour opérateur favorise l'agence au détriment du client. Est-ce qu'une action en justice pourrait aboutir ou puisque n'ayant un contrat qu'avec cette agence le tour opérateur n'a plus de responsabilité en plus qu'il a lui aussi un manque à gagner qui ne le préoccupe pas. Merci pour votre réponse.